



Pbl avec mon ancien propriétaire

Par **marin_old**, le **30/11/2007** à **15:10**

je suis resté dans un appartement pendant 2 ans sur nice , hors mon propriétaire me réclame des charges supplémentaires au bout de deux ans qui se montent à peu près a 400 euros , est-ce normal ?? est-ce qu'en me rapprochant du syndic je peux avoir la justification de ces charges ??
merci pour votre réponse

Par **freesonnerie**, le **30/11/2007** à **16:11**

Bonjour.

Si je comprends bien, vous n'êtes plus dans ce logement depuis 2 ans ?
S'il vous fourni l'avis d'assemblée générale du syndic avec le détail des charges, vous aurez la preuve du montant qu'il vous réclame.

Sachez que si ces sommes sont vérifiées, il peut remonter 5 ans en arrière pour réclamer la régularisation de ces charges. Donc sa démarche est légale, maintenant exigez qu'il vous fournisse la preuve et le détail de ces charges.

Cordialement